



N° 697-2013/ARR/DC/SPHC

Date du : 04/04/2013

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la source thermale de la baie des Kaoris, commune du Mont-Dore

PJ: un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques de la province Sud une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger au titre desquels figurait la source thermale de la baie des Kaoris située sur la commune du Mont-Dore.

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, la province Sud est propriétaire de la source thermale de la baie des Kaoris dans la mesure où elle porte sur la zone des pas géométriques transférée dans le domaine public maritime de la province Sud.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable à l'inscription de la source à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques lors de sa séance du 5 juin 2012.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.